

REPUBLIQUE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 94 - 017 du 04 Octobre 1994

Portant autorisation de ratification de
l'Accord de Crédit de Développement
N°2529 BEN signé entre la République du
Bénin et l'Association Internationale
de Développement (AID) relatif au deuxiè-
me Projet "Réhabilitation du Crédit
Agricole".

L'ASSEMBLEE Nationale a adopté

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue

La Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Crédit de Développement précité signé le 03 Septembre 1993 avec l'Association Internationale de Développement dans le cadre du financement du Projet sus - indiqué pour un montant de Deux Millions Huit Cent Mille (2 800 000) DTS, soit environ Deux Milliards Deux Cent Cinquante Neuf Millions Six Cent Mille (2 299 600 000) Francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 04 Octobre 1994

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



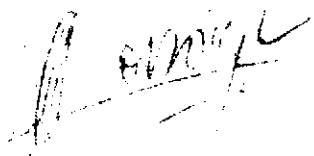
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat à la Présidence
de la République, Chargé de la Coor-
dination de l'Action Gouvernementale
et de la Défense Nationale.

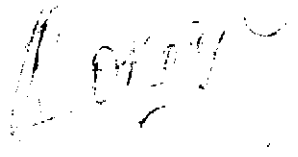


Désiré VIEYRA.-

Le Ministre des Finances


Paul DOSSOU.-

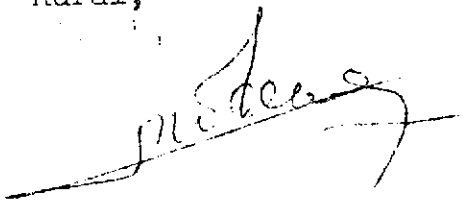
Le Ministre du Plan et de la Res-
tructuration Economique,


Paul DOSSOU.-

~~Ministre~~ Ministre Intérimaire

Le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération,

Le Ministre du Développement
Rural,


Mama ADAMOU - N'DIAYE.-

Antoine Alabi GBEGAN.-
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MEPR-DN 4 MF 4 MPRE 4 MDR 4
Autres Ministères 15 SGG 4 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-